

Des néonazis font carrière dans l'armée française

PAR SÉBASTIEN BOURDON
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 9 JUILLET 2020

Mediapart a retrouvé la trace d'une dizaine de militaires et d'anciens militaires qui ne font pas mystère sur les réseaux sociaux de leur adhésion à l'idéologie néonazie. Ce qui ne les empêche pas de continuer leur carrière.



Sur son compte Instagram, Alan, un jeune militaire du 27^e bataillon de chasseurs alpins, expose un gros plan du tatouage qu'il porte sur l'avant-bras. On peut y lire : « Meine Ehre heißt Treue [Mon honneur s'appelle fidélité – ndlr] ». C'était la devise gravée sur la boucle de ceinture des SS en référence à leur fidélité à Adolf Hitler. © DR

Le 25 juin 2018, Alan V. explique sur Facebook qu'il faudrait coller « une bonne balle dans la nuque » des migrants... Un énième déferlement de haine sur les réseaux sociaux ? Pas seulement. C'est aussi un problème de sécurité nationale. Alan V. est un jeune militaire du 13^e bataillon de chasseurs alpins (BCA).

Sur son compte Instagram, le même Alan publie des clichés qui le montrent en uniforme, notamment à Menton dans le cadre de la mission Sentinelle (Mediapart n'a pu déterminer l'objet de la surveillance à laquelle il était assigné, notamment s'il s'agissait d'un lieu de culte).

Le militaire ne fait pas mystère sur les réseaux sociaux de ses opinions politiques comme lorsqu'il expose un gros plan d'un tatouage sur un avant-bras. On peut y lire : « Meine Ehre heißt Treue [Mon honneur s'appelle

fidélité – ndlr] ». Soit la devise gravée sur la boucle de ceinture des SS en référence à leur fidélité à Adolf Hitler.



Sur son compte Instagram, Alan, un jeune militaire du 27^e bataillon de chasseurs alpins, expose un gros plan d'un tatouage sur un avant-bras. On peut y lire : « Meine Ehre heißt Treue [Mon honneur s'appelle fidélité – ndlr] ». C'était la devise gravée sur la boucle de ceinture des SS en référence à leur fidélité à Adolf Hitler. © DR

Lorsqu'elle a rendu son rapport le 6 juin 2019, la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la lutte contre les groupuscules d'extrême droite en France avait pris soin de placer au premier rang de ses 32 recommandations : « [Le] suivi des membres ou anciens membres des forces armées ou de sécurité intérieure impliqués dans des groupes d'ultra-droite. »

Auditionné par cette même commission, le général Jean-Marc Cesari, le sous-directeur de l'anticipation opérationnelle (SDAO, le service de renseignement de la gendarmerie), s'était voulu rassurant : « À l'évidence, il n'y a pas de place chez nous pour des personnes qui véhiculent des idées antirépublicaines et extrémistes violentes, quelle que soit l'idéologie qui les sous-tend. » À voir.

L'enquête de Mediapart, menée pour l'essentiel en source ouverte (c'est-à-dire en consultant les publications sur les réseaux sociaux accessibles à tous), révèle une dizaine de cas de militaires ou ex-militaires (mais encore en service au moment de certaines de leurs publications) qui affichent leur idéologie néonazie au vu et au su de tous. Sans que cela n'ait entraîné jusqu'ici leur éviction de la grande muette. Les deux seuls militaires ayant quitté l'armée l'ont fait de leur propre chef.

Contacté, le ministère des Armées a répondu (voir la réponse complète dans l'onglet Prolonger) que « parmi les militaires mentionnés dans l'enquête[de Mediapart], certains sont encore en service et les éléments ont été portés à la connaissance de leur chaîne de commandement ».

L'article (L. 4139-15-1) du code de la défense prévoit de procéder à la radiation des cadres ou à la résiliation du contrat d'un militaire lorsqu'une enquête administrative fait apparaître que son comportement « est devenu incompatible avec l'exercice de ses fonctions eu égard à la menace grave qu'il fait peser sur la sécurité publique ».

Pour détecter ce type de comportement, l'enquête de sécurité, menée en amont du recrutement, doit permettre d'« écarter tout candidat présentant des signaux, même faibles, de radicalisation », détaille le rapport de la mission d'information sur les services publics face à la radicalisation des députés Éric Diard et Éric Pouilliat, le 27 juin 2019. Ce contrôle est conduit par le Centre national des habilitations défense (CNHD). Chaque candidat fait l'objet d'un « contrôle élémentaire », qui vise « à évaluer le degré de confiance qui peut lui être accordé ». Le casier judiciaire, les antécédents sont, entre autres, épluchés. Mais les réseaux sociaux ?



Yann, engagé au 1er régiment de hussards parachutistes, s'affiche régulièrement avec des vêtements portant le logo du réseau « Blood & Honour » dont le nom provient de la devise des Jeunesses hitlériennes. © DR

Mediapart a déniché le cas de Yann G. qui s'affiche dès octobre 2016, et à plusieurs reprises, avec des vêtements portant le logo du réseau néonazi « *Blood & Honour* », dont le nom provient de la devise des Jeunesses hitlériennes, « *Blut und Ehre* ». Cela ne l'empêchera pas de s'engager au 1^{er} régiment de hussards parachutistes à la fin de l'année 2018. Depuis, ni sa qualité de soldat ni la dissolution de la filiale française de « *Blood & Honour* » **prononcée en conseil des ministres en juillet 2019** n'ont gêné Yann pour publier de nouvelles photos en août 2019 sur son compte Instagram sur lesquelles il apparaît vêtu d'un sweat-shirt aux couleurs du groupuscule interdit.

« Par construction, nous n'avons pas les moyens de suivre les publications de nos 140 000 personnels lorsqu'ils s'expriment sur internet, avoue le ministère des Armées. Tous ne font pas état de leur qualité de militaire dans leurs publications ou s'expriment sous une autre identité. [...] Une minorité de soldats s'expriment via leurs comptes personnels sur les réseaux sociaux ou sur des sites extrémistes sans que l'armée de Terre puisse le détecter. » Le CNHD dispose bien d'un outil permettant « le criblage des réseaux sociaux ». Mais cela ne permet, selon le ministère, qu'« une photo instantanée à un moment donné ».

« Merci führer », répond un chasseur alpin à un frère d'armes

Une fois l'étape du recrutement passée, il revient à la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) d'enquêter sur une éventuelle radicalisation qui pourrait intervenir dans le cadre du service ou « lorsque l'intéressé est en contact moins fréquent avec l'institution militaire (congé maladie, reconversion, etc.) », explique le rapport de la mission d'information. La DRSD, service de renseignement dit du premier cercle, peut alors recevoir le renfort de ses homologues.



Rurik, sous-officier au 2e régiment d'infanterie de marine aime à s'exposer torse nu sur son compte Instagram. Parmi sa collection de tatouages, une croix celtique au niveau du cœur, surmontée du mot « White », ainsi que la devise de la SS, en langue russe, sur l'avant-bras. © DR

La Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) organise des réunions de sensibilisation auprès des différents corps d'armée. Ce afin d'améliorer l'échange d'informations sur les militaires suspectés d'appartenir à la mouvance de l'ultra-droite. Il faut croire que ce n'est pas suffisant. Il y a encore, comme n'aimait pas qu'on lui rappelle un ancien ministre de l'intérieur, « des trous dans la raquette ».

Parmi les cas recensés par Mediapart, on compte Rurik R. Ce sergent au 2^e régiment d'infanterie de marine (RIMA) aime à s'exposer torse nu sur son compte Instagram. Son millier de followers a tout le loisir d'admirer sa collection de tatouages, sa croix celtique au niveau du cœur, surmontée du mot « *White* », ainsi que la devise de la SS, la même que celle qu'expose le chasseur alpin Alan. Avec une différence, Rurik se l'est fait tatouer en russe et non en allemand sur l'avant-bras.

Pourtant l'armée de terre a mis en place un dispositif censé faire remonter « *les informations concernant d'éventuelles radicalisations* », peut-on lire dans le rapport de la mission d'information qui cite comme exemple des dérapages sanctionnés : le commandement « *ne peut tolérer par exemple une barbe "mal taillée" (contraire au règlement) ou un discours discriminant* ». Mais que dire dans ce cas des signes reprenant l'imagerie néonazie ?

« *L'armée de terre lutte contre tous les types de radicalismes, assure le ministère. Elle conduit des actions de sensibilisation dès l'incorporation puis reste attentive à tout comportement déviant. Tout cas démontré fait l'objet d'une procédure disciplinaire débouchant sur une sanction immédiate et forte.* »



Deux mois avant qu'il intègre le 13^e bataillon de chasseurs alpins en septembre 2016, on voit François sur Facebook fanfaronner le bras tendu, effectuant un geste qui s'apparente à un salut nazi. © DR

François D. aurait pu être détecté avant comme après son recrutement. Deux mois avant qu'il intègre le 13^e bataillon de chasseurs alpins en septembre 2016, on le voit en effet sur Facebook fanfaronner le bras tendu, effectuant un geste qui s'apparente à un salut nazi. Son profil est précisé sur le cliché, ce qui facilite son identification.

Et une fois devenu chasseur alpin, François ne fait pas mystère de ses opinions à certains de ses camarades de régiment, à l'instar de Dylan qui lui écrit « *Merci führer* » après avoir publié l'une de ses photos.

D'après **Streetpress**, le chasseur alpin était également un militant de l'Edelweiss, la section du Bastion social basée à Chambéry. Héritier du GUD, le célèbre groupe de l'extrême droite militante post-1968, le Bastion social tente alors de soigner son image en « *venant en aide aux plus démunis* » tout en appliquant « *la préférence nationale* ». Ses membres ne renoncent pas pour autant à la tradition du coup de poing. En octobre 2017, François D. participe ainsi aux côtés d'autres militants du Bastion social à l'attaque d'un concert de la fédération anarchiste locale. Il écope d'un rappel à la loi. Mais cela n'affecte pas sa carrière militaire. Et il récidive.

Le 29 juin dernier, François D. A été jugé en comparution immédiate. Quelques jours plutôt, le militaire avait roué de coups un jeune de 17 ans puis tiré dans un coin discret, où il lui a entaillé le tibia et coupé ses lacets rouges, symboles de l'appartenance de sa victime au mouvement antifa. « *J'ai voulu lui montrer qu'il y avait toujours plus fort que lui* », s'est justifié le chasseur alpin, selon **le compte-rendu d'audience du Dauphiné Libéré**. Le tribunal correctionnel l'a condamné à une peine de 18 mois de prison dont 12 avec sursis. Il dort aujourd'hui en prison. En attente d'une éventuelle sanction disciplinaire, il est toujours militaire.

Mediapart n'a pas pu déterminer avec certitude si le légionnaire d'origine russe Rodion K. avait posté des photos licencieuses avant ou après son entrée dans l'armée française. Ce qui est sûr, c'est que plusieurs images publiées en août 2015 le montrent effectuant un geste semblable à un salut nazi dans une forêt, ou bien encore vêtu d'un sweat-shirt arborant notamment une croix gammée. Les premières photos de Rodion au sein de la Légion étrangère que nous avons pu identifier datent de janvier 2017, ce qui ne veut pas dire qu'il ne s'était pas engagé avant. Quoi qu'il en soit, ces photos existent et n'ont soulevé aucune interrogation de la part de sa hiérarchie. Par ailleurs, sur le réseau

social VKontatke, un équivalent de Facebook très populaire en Russie, Rodion K. s'affiche dans les locaux de CasaPound, un mouvement néofasciste italien.



En août 2015, Rodion, le légionnaire, publie des photos le montrant effectuant un geste semblable à un salut nazi dans une forêt ou vêtu d'un sweat-shirt arborant une croix gammée. © DR

Maxime P. et Teddy M. ont été ensemble au 2^e régiment étranger parachutiste. Le premier a quitté l'armée, le second y officie toujours. Les deux amis collectionnent les tatouages très évocateurs du néonazisme.

Maxime P. s'affiche ostensiblement sur les réseaux sociaux avec un soleil noir sur l'épaule (symbole couramment utilisé par l'ésotérisme nazi, notamment représenté dans le château de Wewelsburg, quartier général de la SS), une kolovrat (double croix gammée) surmontée du slogan « *White Pride* » sur le torse, une rune d'Odal (rune nordique notamment utilisée par certaines unités de la Waffen-SS) sur le biceps, l'insigne de la SS sur le poignet ou bien encore les chiffres « 14 » (référence à un slogan du suprémaciste blanc américain David Lane) et « 88 » sur les doigts (référence au H, la huitième lettre de l'alphabet, pour « *Heil Hitler* »).

Teddy M. a orné son corps d'un imposant soleil noir sur l'épaule, le slogan « *White Power* » sur le bras ainsi qu'une totenkopf (l'emblème d'une division de la Waffen-SS notamment affectée à la garde des camps de concentration et d'extermination nazis), et enfin la devise de la SS sur le torse.

Un sous-officier de la Légion étrangère, qui utilise le pseudo « *Piou Turon* » sur Facebook, apparaît en la compagnie de Maxime P. et Teddy M. sur plusieurs photos prises ces dernières années à Besançon. Si ce sous-officier se fait plus discret sur les réseaux sociaux que ses deux frères d'armes, le pseudo qu'il utilise est hérité du groupe néonazi « *Loups Turons* », duquel il

a été membre au début des années 2010. Parfois sur Facebook, les commentaires du sous-officier qui se cache derrière le pseudo « *Piou Turon* » laissent penser que ses anciennes idées sont toujours d'actualité. En novembre 2018, il partage ainsi une chanson du groupe de rock identitaire Insurrection baptisée « *Fumeur de Spliff* », qu'il assortit du commentaire suivant : « *Une pensée à toutes les grosses merdes qui fument des spliffs et qui se disent NS [national-socialiste]* »...

« La proximité avec des membres des forces de sécurité augmente leur capacité de frappe »

Dans la période actuelle, la première alerte de la DGSI concernant la proportion grandissante de militaires ou de membres des forces de sécurité ayant intégré des groupuscules d'ultra-droite remonte à l'automne 2017. Et elle avait été révélée quelques mois plus tard par **Mediapart**.

On y racontait notamment que les services de renseignement avaient alors « *une cinquantaine de policiers, gendarmes et militaires* » parmi ses « *objectifs* » suivis pour leurs liens avec « *l'extrême droite violente* », ce qui est près du double des objectifs suivis pour une adhésion à l'islam radical si on en croit les déclarations du ministre de l'intérieur qui, fin 2019, a parlé d'une vingtaine de policiers et d'une dizaine de gendarmes suivis pour des suspicions de conversion au fondamentalisme musulman.

Interrogé à propos des révélations de Mediapart lors de son audition à huis clos à l'Assemblée nationale, Nicolas Lerner, l'actuel patron de la DGSI, confirmera le 14 février 2019 : « *La participation de membres ou d'anciens membres des services publics régaliens [...] est avérée* », et de citer, outre des policiers et des douaniers, d'anciens militaires.

Depuis, un rapport confidentiel d'Europol a, à son tour, tiré la sonnette d'alarme : l'ultra-droite européenne s'arme et est en train d'embaucher dans les rangs des militaires. En novembre 2018, un caporal de l'armée britannique, Mikko Vehvilainen, a été

condamné à huit ans de prison après avoir tenté de recruter auprès d'autres enrôlés pour le compte du groupe néonazi interdit Action nationale.



Sur son compte Instagram, Valentin, ex-militaire au 17^e régiment du génie parachutiste, utilise comme photo de profil une image du terroriste Brenton Tarrant, qui le montre en figure mythifiée devant un soleil noir. © DR

Le profil d'anciens militaires est particulièrement recherché par les différents groupuscules de l'ultra-droite. Ainsi, Valentin D., ex-militaire au 17^e régiment du génie parachutiste, est un membre actif du groupe néonazi « *Arsouille Naoned* » basé à Nantes. L'un des auteurs de ces lignes l'a identifié comme étant impliqué dans l'agression d'une militante LGBT en décembre 2019.

Actif dans les milieux militants de l'extrême droite, Valentin a notamment participé à un tournoi de boxe organisé par Génération identitaire en septembre dernier. Il apparaît également dans une vidéo du groupe « *Animus Fortis* » implanté à Bourges, et proche de la mouvance de l'ex-Bastion social. Contacté, Valentin nous a répondu qu'il était « *civil depuis plus de deux ans* » et qu'avant cela, il n'a « *jamaïs milité en tant que militaire car [il] respectait [son] devoir de réserve* ».

Sur son compte Instagram, Valentin affiche son admiration pour Brenton Tarrant, le terroriste australien auteur de la tuerie ayant fait 51 morts dans deux mosquées à Christchurch, en Nouvelle-Zélande. À plusieurs reprises au cours des derniers mois, Valentin a utilisé comme photo de profil une image à la gloire du tueur qui le montre en figure mythifiée devant un soleil noir.

Les deux soldats du 2^e régiment étranger parachutiste, Maxime et Teddy, ont quant à eux fréquenté, à l'été 2019, plusieurs membres des Zouaves Paris, jeune groupe héritier du GUD qui a récemment multiplié les actions violentes dans la capitale. Sur plusieurs photos, ils apparaissent également en compagnie de Marc Bettoni, co-fondateur du groupe néonazi, désormais dissous, « *Combat 18* » (1 et 8 en référence à la place des lettres A et H dans l'alphabet, en hommage à « Adolf Hitler »). Yann, engagé au 1^{er} régiment de hussards parachutistes, s'affiche régulièrement – on l'a vu – avec des vêtements portant le logo du réseau « *Blood & Honour* » ; François, le chasseur-alpin, était, lui, un militant de l'Edelweiss, à Chambéry.

Autant de groupuscules surveillés, suivis par les services de renseignement notamment en raison de la recrudescence de militaires en leur sein. Dès lors comment expliquer que la dizaine de cas identifiés en source ouverte par Mediapart n'ait pas attiré l'attention du ministère des Armées ? Interrogé sur ce point, le ministère n'a pas répondu. Une source interne à l'armée de terre affirme, elle, que certains d'entre eux – sans vouloir préciser combien – étaient déjà repérés et « *en cours de traitement* ». Cela prend visiblement du temps. Les premiers éléments de radicalisation mis en lumière par notre enquête remontent, pour chaque militaire, entre 2015 ou 2018.

Hormis le fait que cela soit contraire aux valeurs républicaines et accessoirement illégal, la présence de néonazis au sein de l'armée française ne doit pas être réduite à la reproduction d'un folklore aussi vieillot que nauséabond. Elle est porteuse de menaces de passage à l'acte, comme l'a souligné Nicolas Lerner, le patron de la DGSi lors de son audition précitée : « *La proximité de certains groupes avec des membres des*

forces de sécurité (militaires ou policiers, en exercice ou non) augmente leur capacité de frappe et leur désinhibition à la violence. »



Du temps où il était au 2^e régiment étranger parachutiste, Maxime ne cachait pas sa fascination pour l'imagerie nazie. © DR

Originaire du Kentucky et militaire depuis 2018, Ethan Melzer, un soldat américain de 22 ans vient d'être inculpé ces jours-ci à New York pour avoir aidé un groupuscule sataniste néonazi à préparer, contre sa propre unité basée en Turquie, un attentat qui visait à causer des « pertes massives », selon ses propres déclarations citées dans l'acte d'inculpation. Sympathisant depuis 2019 du mouvement sataniste néonazi britannique Order of Nine Angles (O9A), Ethan Melzer a transmis des informations précises, par le biais d'un forum de discussion en ligne de l'O9A, quant au futur lieu de stationnement de son unité en Turquie, et les points de fragilité dans le dispositif de protection du site.

En France, un ancien du 2^e régiment de hussards, reconverti dans la sécurité privée, a été arrêté fin mai à Limoges car soupçonné de vouloir s'en prendre à la communauté juive. Sur sa page Facebook (évoquée par **Le Parisien**), on trouvait pêle-mêle une photo de profil représentant un œil surmonté du symbole des « escadrons de la mort », un portrait du terroriste survivaliste américain Timothy McVeigh. Antisémite et islamophobe, il glorifiait sur les réseaux sociaux les tueries de masse et s'identifiait à Brenton Tarrant ou encore à Anders Breivik, le terroriste norvégien.

En octobre 2017, la sous-direction antiterroriste (SDAT) et la DGSi démantelaient une cellule dans laquelle on trouvait un élève de l'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'air. Ladite cellule projetait des actions violentes contre des migrants et des assassinats politiques – Jean-Luc Mélenchon puis Christophe Castaner avaient été envisagés comme cibles – dans les Bouches-du-Rhône.

S'appropriier la violence légitime

Le rapport de la mission d'information sur les services publics face à la radicalisation souligne que des militaires et anciens militaires français se sont engagés dans la rébellion au Donbass, en Ukraine, d'autres ont tenté – en vain – de se charger du service d'ordre des « gilets jaunes », et un groupe baptisé *Task force La Fayette* réunissant entre autres d'anciens militaires est parti en Syrie combattre l'État islamique « avec des motivations proches de l'extrême droite ».

Questionné par les députés Muriel Ressiguier et Adrien Morenas dans le cadre de la Commission d'enquête sur la lutte contre les groupuscules d'extrême droite en France, Jean-Yves Camus, le directeur de l'observatoire des radicalités politiques de la fondation Jean-Jaurès, a souligné que ces groupes ont « la tentation de prendre la place [des] institutions, et ce d'autant plus facilement qu'un certain nombre de leurs membres ont servi dans la police, la gendarmerie et l'armée et, tout en n'étant plus en activité, s'estiment encore en droit de s'approprier la violence légitime ».

Et pourtant à entendre certains discours de représentants de l'État, le problème serait résolu.



Le sous-officier de la Légion étrangère, qui utilise le pseudo « Piou Turon » sur Facebook, faisait partie du groupe néo-nazi « Loups Turons » au début des années 2010. © REFLEXes/DR

Lors de la conférence ayant pour thème « *Sécurité intérieure : état des menaces et perspectives* » du Centre de réflexion sur la sécurité intérieure fondé par l'avocat Thibault de Montbrial en septembre 2019, les différents intervenants avaient insisté, légitimement, sur la menace djihadiste qui a tant frappé ces dernières années, mais également sur de nouvelles formes intitulées « *les subversions violentes* », qui nécessitaient le redéploiement des moyens de l'État, notamment de ses services de renseignement.

L'alors secrétaire d'État Laurent Nuñez avait énuméré « *les anarcho-autonomes, l'ultra-gauche, parfois les antifa* », le coordinateur national du Renseignement

et de la lutte antiterroriste, Pierre de Bousquet de Florian, avait complété avec « *les défenseurs supposés du climat, les indépendantistes qui ressurgissent, les antispécistes* ». De l'ultra-droite, il avait été très peu question. Le coordinateur national du Renseignement considérant que ses militants étaient « *plus faciles à décamponner, ils établissent le siège social de leurs mouvements dans un bistrot...* ».

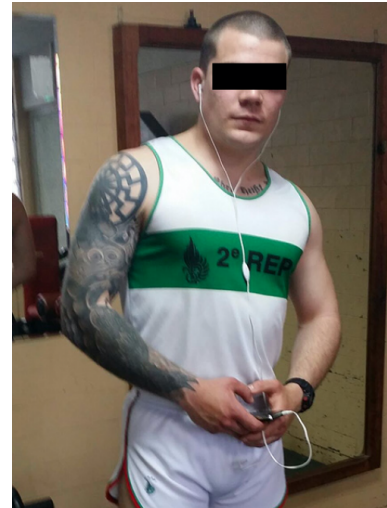
Trois mois plus tôt, le rapport de la mission d'information sur les services publics face à la radicalisation estimait que « *le personnel des forces armées [...] paraît dans notre pays à l'abri, pour l'instant, de toute radicalisation notable* ». Pourquoi ? Parce que « *par essence, l'institution militaire est peu permissive, ne laissant ainsi que peu de place à des comportements incompatibles avec le service de la nation et les valeurs républicaines* ».

Selon les chiffres soumis par la DRSD aux rapporteurs, la proportion de suspicion de radicalisation (« *qu'elle soit islamique ou politique* ») est évaluée à 0,05 % dans l'armée de terre, à 0,03 % dans la marine (« *Le seul cas de radicalisation ayant conduit à affecter une personne dans un poste très peu exposé a concerné l'ultra-droite* », est-il précisé) et, dans l'armée de l'air, « *aucun aviateur n'est actuellement suivi pour radicalisation clairement démontrée* ». Le ministère nous confirme que « *la DRSD constate une stagnation des suspicions de radicalisation au sens large (islamique ou politique) au sein du ministère des Armées depuis ces douze derniers mois* ».

Comparée à l'ensemble de la communauté des armées (230 000 militaires et 130 000 gendarmes), la douzaine de cas identifiés par Mediapart pèse peu mais notre enquête, menée en source ouverte avec les moyens qui sont ceux d'un journal et non de l'État, ne saurait être exhaustive.

Mediapart a demandé au ministère des Armées combien de soldats sont identifiés comme étant d'extrême droite, combien font l'objet d'une fiche S, combien sont inscrits au FSPRT. Il nous a été répondu que « *la DRSD ne communique aucun chiffre dans ce domaine. En effet, les personnes suivies (militaires*

ou civils) font l'objet d'investigations qui nécessitent la plus grande discrétion ». L'Allemagne n'a pas ces pudeurs.



Soldat du 2^e régiment étranger parachutiste, Teddy arbore comme tatouages un soleil noir sur l'épaule, le slogan « White Power » sur le bras ainsi qu'une totenkopf (l'emblème d'une division de la Waffen-SS notamment affectée à la garde des camps de concentration et d'extermination nazis), et enfin la devise de la SS sur le torse. © DR

Le service de renseignement militaire allemand vient de publier un rapport sur la radicalisation des troupes. Et les chiffres sont préoccupants : 592 soldats ont été identifiés comme d'extrême droite en 2019.

Pour le coup, la ministre de la défense fait le ménage dans les rangs de son armée et vient de dissoudre une partie de son commando des forces spéciales (KSK), infiltrée par l'extrême droite. **Le rapport d'enquête piloté par le chef d'état-major de la Bundeswehr**, ayant conduit à la dissolution partielle de l'unité d'élite, dénonce l'existence d'« *un mur du silence* » ayant favorisé une culture de l'impunité.

En France, cherche-t-on à savoir ?

La loi SILT a institué un conseil qui doit rendre un avis sur une éventuelle radiation dès lors qu'une enquête administrative a fait apparaître que le comportement d'un militaire est devenu incompatible avec l'exercice de ses fonctions.

Ce conseil ne s'est pour l'heure jamais réuni. Les représentants de l'institution militaire auditionnés par la mission d'information sur les services publics face à la radicalisation ont indiqué que, les cas étant traités en amont, « *cette instance paritaire pourrait n'être jamais consultée* »...

Boîte noire

L'article a été modifié le jeudi 9 juillet avec l'ajout de la condamnation à de la prison ferme de François D. pour l'agression d'un adolescent antifa, nous avons également rectifié une erreur matérielle : Alan V. est un militaire du 13^e bataillon de chasseurs alpins (BCA) et non 27^e bataillon de chasseurs alpins (BCA), comme nous l'avions écrit dans un premier temps.

À trois reprises, le lundi 29 juin, le mercredi 1^{er} juillet et le samedi 4 juillet, nous avons envoyé nos questions aux différents mis en cause à la fois sur leurs comptes Facebook, Instagram, sur VKontakte pour l'un d'entre eux, et sur les adresses mails professionnelles pour les militaires encore en activité.

Contacté, le ministère des Armées nous a demandé un délai supplémentaire pour répondre à nos nombreuses questions. Nous avons alerté le 4 juillet les militaires et ex-militaires qu'ils bénéficiaient eux aussi de quatre jours supplémentaires pour donner leur version.

Valentin D. nous a répondu à deux reprises (voir l'onglet Prolonger) avant de nous bloquer sur Facebook. Nous n'avons pas pu le relancer une troisième fois.

Le lendemain de notre premier message, le compte VKontakte de Rodion K. a été supprimé. Les autres n'ont pas répondu au moindre de nos messages envoyés sur les différents réseaux sociaux.

Les réponses complètes que nous a adressées le ministère des Armées sont à lire dans l'onglet Prolonger.

Prolonger

Valentin D., ex-militaire au 17^e régiment du génie parachutiste et un membre actif du groupe néonazi « Arsouille Naoned », a répondu à notre premier message le lundi 29 juin :

« Bonjour, Je ne vous autorise ni à utiliser mon nom, ni à faire d'article diffamatoire sur ma personne. En quel cas mon avocat et moi prendrons les devants afin de vous poursuivre en justice. »

Suite à notre message de relance, il nous a envoyé le mercredi 1^{er} juillet les précisions suivantes :

« Prenez note : Je suis civil depuis plus de 2 ans, je n'ai jamais milité en tant que militaire car je respectais mon devoir de réserve. Votre article est donc bidon d'avance étant donné que je ne fais partie d'aucun groupe. Pour ce qui est de l'intérêt général occupez-vous plutôt des maires fichés S pour islamisme radical en France. »

Le ministère des Armées a adressé les réponses suivantes à nos questions :

« De manière générale :

Les armées sont le parfait reflet de la société. La Défense n'est malheureusement pas exempte, en son sein, d'individus qui prennent la voie de l'extrémisme ;

Le ministère des Armées est donc extrêmement attentif aux phénomènes de radicalisation, même s'il n'est touché que de manière très limitée.

Le ministère des Armées dispose d'un service de renseignement: la Direction du renseignement et de la sécurité de Défense (DRSD). Elle a pour mission la contre-ingérence défense qui comporte deux volets : renseigner et protéger.

Notre dispositif s'articule autour de filtres et dispositifs complémentaires :

Un dispositif de détection précoce. La DRSD exerce sa surveillance dès la sélection des candidats militaires comme civils et la maintient pendant toute la durée de leur affectation au ministère. C'est ce même service qui procède aux enquêtes d'habilitation et à leur renouvellement ou encore aux contrôles de sécurité préalables à l'accès aux zones réglementées.

Une veille permanente ensuite, assurée par le commandement, qui est sensibilisé à l'identification des signes de radicalisation. Tous les « signaux faibles » font l'objet d'une enquête de la DRSD avec, si nécessaire, l'appui des services partenaires du ministère de l'Intérieur.

Enfin, il existe des mécanismes d'entrave qui permettent de prendre les mesures adaptées et graduées dès lors qu'il y a un doute.

Les enquêtes administratives de sécurité :

Toute personne qui souhaite rejoindre les armées fait l'objet d'un contrôle élémentaire au recrutement. Toute personne qui, de par ses fonctions, doit avoir accès à des informations sensibles fait l'objet d'une habilitation au niveau requis. Dans ces deux cas, la DRSD conduit ces enquêtes administratives de sécurité. Le suivi est régulier tout au long de la carrière du militaire.

Le commandement de proximité est également décisif : Le plus important c'est bien la culture du commandement dans les armées et le développement des valeurs essentielles au sein de l'Institution : sens du collectif, service du pays, disponibilité.

Le rôle principal du commandement est de veiller sur ses subordonnés. Ainsi, le contact permanent entre les cadres et leurs subordonnés permet de détecter tout comportement inhabituel.

Dans les armées, c'est le collectif qui fait la force. Un militaire n'est jamais seul, il évolue au sein d'un équipage, d'une compagnie, d'un escadron.

En outre, l'humain est au cœur du style de commandement dans nos armées car les hommes et les femmes qui les servent sont au centre de la capacité opérationnelle. Une défaillance, c'est une perte de capacité.

Ce maillage humain, facilite le repérage des changements de comportement, c'est notamment le rôle des cadres de proximité.

Il convient bien évidemment de rester prudent car tout système de détection peut avoir ses failles d'autant que toute dérive non détectée pourrait avoir des conséquences dramatiques de par les compétences acquises au sein de nos armées. »

QUESTION : Lorsqu'elle a rendu son rapport le 6 juin 2019, la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la lutte contre les groupuscules d'extrême droite en France avait pris soin de placer au premier rang de ses 32 recommandations : « [le]

suivi des membres ou anciens membres des forces armées ou de sécurité intérieure impliqués dans des groupes d'ultra-droite ». Qu'est-ce qui a été fait depuis pour se conformer à cet objectif décrit par la représentation nationale comme prioritaire ?

RÉPONSE : La mission de contre-ingérence défense de la DRSD (Direction du renseignement et de la sécurité de la Défense) n'est pas nouvelle. La DRSD participe à la lutte contre tout acte hostile visant à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation (ce qui définit la contre-ingérence). Ainsi, dans le cadre de la contre-ingérence des forces armées, elle contribue à l'évaluation des menaces contre la sécurité des forces armées françaises ainsi qu'aux mesures d'entrave nécessaires où que nos armées soient engagées, sur le territoire national comme à l'étranger.

Les menaces sont multiples (terrorisme, espionnage, sabotage, subversion, crime organisé...). Quant aux acteurs, ils sont protéiformes et concernent tous types d'extrémisme.

QUESTION : L'enquête de Mediapart, menée pour l'essentiel en source ouverte (c'est-à-dire en consultant les publications sur les réseaux sociaux accessibles à tous), révèle une douzaine de cas de militaires ou ex-militaires (mais encore en service au moment de certaines de leurs publications) qui affichent leur idéologie néonazie au vu et au su de tous. Selon nos informations, cela n'a pas entraîné la moindre conséquence pour leur carrière au sein de l'armée. Le confirmez-vous ? Le cas échéant, comment l'expliquez-vous ?

RÉPONSE : L'armée de Terre condamne systématiquement tout propos ou position extrémiste de la part de son personnel qui est soumis statutairement à un devoir de réserve et de neutralité. Par construction, nous n'avons pas les moyens de suivre les publications de nos 140 000 personnels lorsqu'ils s'expriment sur internet. Tous ne font pas état de leur qualité de militaire dans leurs publications ou s'expriment sous une autre identité (ex : « piou turon »).

Lorsque l'institution détecte de manière certaine de la part d'un de ses membres (rattachement irréfutable de l'auteur) des propos enfreignant le devoir militaire ou à caractère extrémiste, une procédure disciplinaire est engagée et peut déboucher sur des sanctions lourdes ayant des conséquences sur le déroulement de carrière du militaire.

Même si les sanctions sont régulières, une minorité de soldats s'exprime via leurs comptes personnels sur les réseaux sociaux ou sur des sites extrémistes sans que l'armée de Terre puisse le détecter.

Parmi les militaires mentionnés dans l'enquête, certains sont encore en service et les éléments ont été portés à la connaissance de leur chaîne de commandement.

QUESTION : L'enquête de sécurité, menée en amont du recrutement, doit permettre d'« écarter tout candidat présentant des signaux, même faibles, de radicalisation », selon le rapport de la mission d'information sur les services publics face à la radicalisation des députés Éric Diard et Éric Pouilliat, le 27 juin 2019. Ce contrôle est conduit par le Centre national des habilitations défense (CNHD). Chaque candidat fait l'objet d'un « contrôle élémentaire », qui vise « à évaluer le degré de confiance qui peut lui être accordé ». Le casier judiciaire, les antécédents sont, entre autres, épluchés. Qu'en est-il des réseaux sociaux ?

RÉPONSE : En effet, les enquêtes menées au recrutement sont réalisées, au sein de la DRSD, par le Centre national des habilitations de défense (CNHD). Ce centre dispose de différents outils de criblage. Parmi ceux-ci, un outil permet le criblage des réseaux sociaux qui constituent des sources ouvertes. Ce criblage des réseaux sociaux ne permet qu'une photo instantanée à un moment donné. Lorsque des « signaux faibles » apparaissent, quelle que soit leur nature, des investigations complémentaires sont menées.

QUESTION : Concrètement quel est le champ d'investigation de ces enquêtes de sécurité ?

RÉPONSE : Ces enquêtes de sécurité visent à détecter les vulnérabilités des candidats qui pourraient être utilisées à des fins d'ingérence par des acteurs malintentionnés (terroristes, services étrangers, réseaux de criminalité organisée...).

QUESTION : Combien d'hommes sont dévolus à mener ces enquêtes ?

RÉPONSE : La DRSD, comme tout service de renseignement, ne communique pas sur la répartition de ses effectifs dédiés à telle ou telle mission.

QUESTION : Combien de dossiers doit gérer un seul enquêteur ?

RÉPONSE : Chaque dossier est par nature différent et requiert donc des investigations plus ou moins longues et poussées.

QUESTION : Selon le rapport de la mission d'information sur les services publics face à la radicalisation, l'armée de terre a mis en place une chaîne des officiers de protection du personnel (OPP). Les signes reprenant l'imagerie néonazie sont-ils eux aussi pris en compte dans le cadre de ce dispositif ?

RÉPONSE : L'armée de Terre lutte contre tous les types de radicalismes. Elle conduit des actions de sensibilisation dès l'incorporation puis reste attentive à tout comportement déviant. Tout cas démontré fait l'objet d'une procédure disciplinaire débouchant sur une sanction immédiate et forte. Dans ce cadre, les officiers de protection du personnel jouent un rôle particulier d'attention et de détection de tous les signaux faibles et d'information du commandement qui demande ensuite l'ouverture des procédures d'enquête nécessaires.

QUESTION : La loi SILT a institué un conseil (présidé par un conseiller d'État) qui doit rendre un avis sur une éventuelle radiation dès lors qu'une enquête administrative a fait apparaître que le comportement d'un militaire est devenu incompatible avec l'exercice de ses fonctions. Ce conseil ne s'était jamais réuni à l'été 2019. Qu'en est-il aujourd'hui ?

RÉPONSE : Le plan national de prévention de la radicalisation, présenté par le Premier ministre lors du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation en février 2018, comprenait un certain nombre de mesures visant à prévenir la délinquance dans la fonction publique.

L'article 11 de la loi n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme a créé un article L. 4139-15-1 dans le code de la défense pour tirer les conséquences d'un processus de radicalisation intervenu après l'entrée en fonctions des militaires afin de vérifier si leur comportement n'est pas devenu incompatible avec l'exercice de leurs fonctions. Si tel est le cas et en cas d'impossibilité de procéder à un changement d'affectation, il est procédé, après mise en œuvre d'une procédure contradictoire, à leur radiation ou à la résiliation de leur contrat. Ces mesures interviennent après l'avis d'un conseil dont la composition et le fonctionnement sont fixés par les dispositions du code de la défense.

L'intérêt de ce dispositif est de prévoir une procédure de police administrative distincte de la voie disciplinaire même si ces deux procédures peuvent être de nature à aboutir à un même résultat : la mutation ou la sortie du service. Ce conseil ne s'est pas réuni à ce jour car il n'a jamais été saisi.

QUESTION : Le service du renseignement militaire allemand vient de publier un rapport sur la radicalisation des troupes : 592 soldats ont été identifiés comme d'extrême droite en 2019. Qu'en est-il de l'armée française ? Combien de soldats sont identifiés comme d'extrême droite ? Combien font l'objet d'une fiche S ? Combien sont inscrits au FSPRT ? Combien de militaires et

anciens militaires sont surveillés car susceptibles de s'engager dans des actions militaires et des actions violentes ?

RÉPONSE : La DRSD ne communique aucun chiffre dans ce domaine. En effet, les personnes suivies (militaires ou civils) font l'objet d'investigations qui nécessitent la plus grande discrétion.

QUESTION : Selon les chiffres soumis par la DRSD aux rapporteurs de la mission d'information, la proportion de suspicion de radicalisation (« *qu'elle soit islamique ou politique* ») est évaluée à 0,05 % dans l'armée de terre, à 0,03 % dans la marine (« *Le seul cas de radicalisation ayant conduit à affecter une personne dans un poste très peu exposé a concerné l'ultra-droite* », est-il précisé) et, dans l'armée de l'air, « *aucun aviateur n'est actuellement suivi pour radicalisation clairement démontrée* ». Ces données ont-elles évolué depuis l'été 2019 ?

RÉPONSE : La DRSD constate une stagnation des suspicions de radicalisation au sens large (islamique ou politique) au sein du ministère des Armées depuis ces douze derniers mois.

Mediapart avait envoyé une série de questions concernant dix hommes parmi la quinzaine de militaires et ex-militaires affichant leur soutien à l'idéologie néonazie. Nos questions portaient notamment sur le fait de savoir s'ils avaient été repérés et si les opinions qu'ils affichaient sur les réseaux sociaux avaient entraîné des sanctions. À ces questions, le ministère des Armées a répondu :

« Sur les 10 personnes mentionnées, 6 sont effectivement des militaires en activité, 2 ne sont plus militaires et 2 ne sont pas connus de l'armée de Terre. »

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.